



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26 / 06 / 2024

Dossier complet le : 26 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7992

## 1 Intitulé du projet

Aménagement du lotissement à usage d'habitation "Le Clos des Aronies" sur la Commune de Sainte-Hermine (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SIPO PHILAM

Raison sociale

SIPO PHILAM

N° SIRET

4 3 0 2 7 3 1 7 7 0 0 0 2 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

ROUSSEAU

Monsieur

Prénom(s)

Philippe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	Aménagement d'une route pour la desserte des lots d'une longueur de 225 ml.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SIPO PHILAM porte l'aménagement d'un lotissement à usage principal d'habitation "Le Clos des Aronies" au Sud du centre-bourg de la Commune de Saint-Hermine, dans un secteur classé en zone 1AU, dans la continuité d'un lotissement existant depuis les années 2000.

Le projet couvre une surface globale de 5 690 m<sup>2</sup> et l'aménagement nécessite la création d'une voirie pour la desserte des lots cessibles, vouée à être rétrocédée à la Commune. La voie est créée sur environ 225 ml, en bouclage sur les voies du lotissement voisin.

Un permis d'aménager a été déposé pour le projet d'aménagement "Le Clos des Aronies", dont l'instruction fait l'objet d'une demande d'examen au cas-par-cas.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet comporte 8 lots et 1 ilot dont la desserte est assurée par une voie d'environ 225 m de longueur, pour une largeur de chaussée de 4ml, en bouclage sur la rue des Pinsons et sur la rue des Mésanges actuellement en impasses et vouées à être modifiées en voie.

cette future voie prendra appui sur le terrain existant, sans modifier la topographie du terrain actuel. Le lotissement aura 2 accès.

La voie sera en sens unique. Cette nouvelle voie permettra à tous les véhicules de déménagement, du service de protection contre l'incendie et du service de nettoyage, etc., de desservir les lots.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la voie du futur lotissement s'effectueront selon les phases de chantier suivantes :

- Le nettoyage du terrain.
- Le décapage de la terre végétale sur l'ensemble de la voie.
- Les terrassements nécessaires à l'établissement des plates-formes.
- L'établissement d'une fondation de chaussée ou sous couche, en GNTA 0/80 (issus d'une carrière ou recyclés) d'une épaisseur de 0.40 m après compactage.
- L'empierrement de la chaussée en GNTA 0/315 d'une épaisseur de 0.15 m après compactage.
- La pose des réseaux d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales.
- La pose d'un monocouche à émulsion de bitume et cloutage en gravillons 6/10, en 1ère phase.
- La pose de bordures rives et de bordures caniveaux type T2CS1 hautes et basses.
- La pose d'un enrobé noir à chaud à raison de 150kg/m<sup>2</sup>, sur la chaussée, les entrées de lots et les stationnements sur domaine public.
- La végétalisation des accotements (engazonnement et plantation d'arbres).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages et entretien de la voie seront faits de manière "habituelle" : usage de circulation pour l'accès aux 8 lots et à l'îlot, pas d'entretien particulier autre que refaire la structure bitumée (suivant évolution de l'état de la voie dans plusieurs années).

Le réseau de collecte "Eaux Pluviales" sera entretenu selon la Charte d'entretien habituelle (à savoir un curage si nécessaire), ou selon l'entretien fait par la Commune.

Le démantèlement de la voie de ce type de lotissement d'habitation est peu envisageable mais si l'ensemble du lotissement devait être concerné, un décapage des structures peut encore être envisagé puis une remise en état du terrain ensuite.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis d'aménager.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la voie créée Emprise de la voie créée Superficie du projet	225 ml 906 m <sup>2</sup> 5 690 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi  
Zone 1AU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

sans objet

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune est inclus dans 2 ZNIEFF II ("Vallée du Lay et Bois de la Réorthe à Saint-Vincent-Puymaufrais" n°520012246 ainsi que " Bocage et bois entre la forêt de Vouvant et le Sud de Chantonay" n°520005788). Le projet est situé à 3,3 km et 4,7 km au Sud de celles-ci. Il ne comporte pas de trame bocagère et s'insère dans un secteur déjà urbanisé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est désigné sur la Commune de Sainte-Hermine. Le plus proche est "Terrées du Pain Béni et Prairies attenantes" à environ 18 km au Sud-est du projet (Commune de Chaillé-les-Marais).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Sainte-Hermine n'est pas une Commune littorale vendéenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ou aucune réserve n'est désigné dans ce secteur. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin est situé à 5 km au Sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Saint-Hermine n'est pas concernée par un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité (15 m) du périmètre de protection des monuments historiques du "Logis du Petit Magny", immeuble inscrit situé au Nord du périmètre du projet, mais n'entre pas dans son espace de vis-à-vis.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 7 km de la ZHIM "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203). Aucune zone humide n'a été identifiée dans le périmètre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Lay Amont. Aucune zone inondable n'est identifiée sur le terrain ou à proximité du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce PPRI a été approuvé par un arrêté portant sur l'approbation du PPRI "Le Lay, Le Grand Lay, le Petit Lay" le 18 février 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire se situe dans la zone de répartition des eaux du Bassin du Lay mais n'est pas concerné par les prescriptions qui peuvent s'y appliquer.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est défini dans ce secteur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit ; le plus proche se situant à l'Est à environ 23 km "La Vallée de Mervent" (Commune de Mervent).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la Commune de Sainte-Hermine. Le site le plus proche est situé à 2,8 km au Sud, il s'agit de la "Plaine calcaire du Sud Vendée" (FR5212011).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé, le plus proche se situant Au Sud-Est à environ 22 km "Le Marais mouillé Poitevin" (Communes de Benet, Bouille-Courdault, Damvix, Doix, Fontaines, Liez, Maillé, Le Mazeau, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond, Maillezais).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la voirie du lotissement n'engendre pas de prélèvement et de consommation d'eau. L'ilot et les 8 lots seront raccordés au réseau d'adduction d'eau potable, ayant une consommation comme tout logement d'habitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie du lotissement ne nécessite pas la réalisation de drainage des eaux ni de surface ni de masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Créer une voirie de lotissement nécessite des terrassements avec des excédents de matériaux du terrain actuel (terre). Une partie de ces produits issus des décapages pourra être réutilisée au sein du projet (espaces verts) ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins Tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'une voirie (avec des stationnements, une chaussée pour la circulation), nécessite d'avoir des matériaux non présents sur site, et donc entraîne un déficit du projet en matériaux. Un apport de matériaux sera effectué.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 accès seront réalisés, prévus en bouclage sur la rue des Pinsons et sur la rue des Mésanges, où les réseaux Eaux Usées, Eau potable sont en attente et permettront la viabilisation du lotissement. La voie elle-même ne nécessitera pas d'usage ou ne sera pas à l'origine de rejet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie sera créée sur 225 ml sur un terrain non bâti enherbé. Cet aménagement de voirie ne concerne pas d'habitat écologique protégé ou ayant fait l'objet d'observation d'une faune qui leur est inféodée. Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'incidences sur de la flore. Cependant, il faudra respecter les recommandations de l'OAP Trame verte et bleue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet aménagement de voie n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site NATURA 2000 le plus proche ; il n'est pas en contact direct avec celui-ci et n'est pas occupé d'habitat d'espèces protégées. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site de la voie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie s'appuie sur un terrain occupé par une prairie. Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de voie de quartier : non concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présenté est une voie dans un quartier d'habitation où les risques naturels sont liées aux risques "Tempête", "Séisme".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement au réseau de collecte des eaux usées de la Commune des lots et ilot mais la voie elle-même n'engendre aucun risque sanitaire. Le réseau posé sera vérifié avant la mise au raccordement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie de desserte de l'ilot et des 8 lots sera très principalement utilisée pour les habitants de ceux-ci ce qui n'engendrera pas ou peu de trafic (1 à 2 véhicules/lot) sur les rues des Pinsons et des Mésanges.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits générés proviendront de l'usage quotidien, de la vie de quartier et des déplacements sur cette voie créée. Le chantier engendrera des bruits, de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet s'insère à proximité de lotissements déjà aménagés, où les bruits de circulation et de vie quotidienne sont déjà présents.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (l'aménagement de la voirie n'est pas source d'odeurs particulières).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie ne peut subir de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (l'aménagement de la voirie ne sera pas source de vibrations particulières).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie ne peut subir de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un éclairage de la voie.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (éclairages orientés, bas, faible luminescence) suivant les modalités communales ou homogène dans le quartier.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées des lots seront collectées par un réseau EU posé sous cette voie.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voirie ne sera pas à l'origine de rejets d'effluents usés. L'ilot et les 8 lots seront raccordés en EU à la STEP de Sainte-Hermine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie n'entraînera pas la production de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire est actuellement une prairie : le projet engendrera des modifications sur l'occupation du sol mais l'usage correspond aux règles du PLUi sur cette zone avec l'aménagement de la voirie dans cet espace.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Sur la Commune et son secteur proche, le lotissement d'habitation "Les Coteaux du Magny 2" (2019) est le dernier quartier d'habitation à avoir été réalisé. Il est placé au Nord du projet, à environ 500 m, sans lien direct. Sans liaison viaire directe également.

Toutes les parcelles sont bâties et aucun travaux n'est encore à mener.

Les incidences du projet ne sont donc pas cumulables avec ce lotissement.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, ce projet n'aura aucune portée de nature transfrontière (pas de cumul avec d'autre voirie) car cet aménagement reste très limité dans sa longueur et son emprise (225 ml de long pour 4 ml de largeur de voie).

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'aménagement de la voirie aura pour incidence l'imperméabilisation d'un site aujourd'hui non bâti, donc une modification dans la gestion des eaux pluviales.  
Le projet aura des incidences limités liées à l'augmentation du trafic pour 8 lots, à l'éclairage de la voie et 4 places de stationnement...

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Le lotisseur réalisera un réseau EP pour la gestion des eaux pluviales de la voirie et des lots. Ce réseau sera constitué de regards de visite en béton Ø1000 avec tampon en fonte, d'une canalisation principale PVC CR8 Ø300 et de branchements aux lots Ø 160.

Chaque lot sera raccordé par l'intermédiaire d'un tabouret à passage direct installé par le lotisseur sur le domaine public du lotissement avec une antenne en attente à l'intérieur du lot.

Des grilles pluviales de 40x40cm seront positionnées le long des bordures caniveaux.

Les eaux pluviales des lots et de la voie seront ainsi redirigées vers un fossé qui se rejettera dans un bassin de rétention prévu à cet effet.

- Cette future voie sera reliée à la rue des Pinsons et à la rue des Mésanges existantes qui génèrent déjà du trafic et de l'éclairage, l'incidence restera très limitée par la création de seulement 8 lots.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études préalables qui ont permis de réaliser un plan de composition de lotissement en extension du lotissement au Sud, en prenant en compte les espaces à protéger avec notamment la zone de protection au titre des abords des monuments historiques,

Au regard du suivi des recommandations de l'OAP de la Trame verte et bleue,

Au regard des plans fournis ainsi que le programme des travaux avec une gestion des eaux pluviales sont présentés dans le Permis d'Aménager,

il apparaît que ce projet ne nécessite pas de réaliser une Evaluation Environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice de présentation (PA 2)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de l'état actuel (PA 3.b)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de composition (PA 4)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan des travaux (PA 8.b)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROUSSEAU

Prénom Philippe

Qualité du signataire Directeur de la société SIPO PHILAM

À LES SABLES D'OLONNE

Fait le 1 0 / 0 6 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

